

QUESTIONS À L'EMPLOYÉ(E) DANS LE CADRE D'UNE ENTREVUE SUR SON
RELEVÉ D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Relativement à chaque infraction, demander à l'employé(e) de décrire l'ensemble des circonstances de l'infraction, incluant la décision de la cour, la peine imposée ainsi que, s'il y a lieu, l'impact sur la ou les victimes.

L'infraction ou les infractions impliquaient-elles des enfants ou ont-elles affecté négativement des enfants ? Si oui, comment ?

L'infraction ou les infractions impliquaient-elles des activités sexuelles, de la violence ou de la malhonnêteté ?

L'alcool ou la drogue ont-ils joué un rôle lorsque l'infraction ou les infractions ont été commises ? Si oui, avez-vous reçu des traitements relativement à l'utilisation d'alcool ou de drogue ?

Comprenez-vous les circonstances découlant de l'infraction et en ressentez-vous des remords ?

Fournissez-nous un historique personnel complet : incluant les aspects familiaux, sociaux et professionnels ainsi que votre âge au moment de l'infraction.

Quelles démarches avez-vous prises pour vous réhabiliter : incluant les traitements médicaux, psychologiques, psychiatriques ou tout autre traitement pertinent ?

Pourquoi croyez-vous, malgré votre condamnation, que vous ne posez aucun risque à la sécurité des élèves et des membres du personnel du Conseil, et pourquoi cette situation n'affecte pas votre capacité à vous acquitter des fonctions liées à votre emploi. (Si l'employé(e) est une enseignante ou un enseignant, "des fonctions liées à votre emploi" est remplacé par "de vos tâches d'enseignante ou d'enseignant".)

Pourquoi croyez-vous, en raison des circonstances actuelles, que nous devrions vous autoriser à continuer à travailler pour le Conseil ?

Expliquez-nous pourquoi vous croyez que vous ne commettrez plus d'autres infractions ?

Avez-vous d'autres informations pertinentes et importantes à partager avec nous ?